

BANQUE NATIONALE SUISSE

VICE-PRÉSIDENT  
DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Berne, le 19 juin 1946

PERSONNELLE

Monsieur E.E. R e i n h a r d t

Directeur de l'Administration fédérale  
des financesB e r n e

Cher Monsieur Reinhardt,

Pour éviter tout malentendu entre nous, je me permets de vous adresser ces lignes au sujet de notre conversation d'hier.

Comme je vous l'ai dit, il ne m'est pas possible d'envisager une collaboration avec M. Hirs au delà de la fin de l'année, en raison de son attitude générale à Washington et surtout en raison du fait qu'il a, en 1943 et 1944, acheté de la Reichsbank l'or belge volé en connaissant la provenance et la nature de cet or. J'estime que le Conseil fédéral ne peut tolérer, après une telle conduite, que M. Hirs reste à la Direction générale.

A mon avis, la solution de principe ne saurait pas tarder trop longtemps, car lorsque les Français auront publié leur Livre blanc, il deviendra très difficile de faire la propreté indispensable. En effet le départ de M. Hirs concordant avec la publication du Livre blanc français pourrait être interprété comme un aveu de la Suisse, ce qu'il faut éviter. Il faut qu'au moment où paraîtra le Livre blanc français, le Conseil fédéral soit en mesure - si cela est absolument nécessaire - de déclarer que M. Hirs a déjà remis sa démission pour un terme déterminé pour reprendre une activité dans l'économie privée.



- 2 -

Dans ces conditions, j'ai l'intention, dès que la session des Chambres sera terminée, de m'entretenir de la situation avec M. le Conseiller fédéral Petitpierre. Si le Conseil fédéral maintient M. Hirs à son poste au delà de la fin de l'année, je me verrai forcé de quitter la Banque, car je ne veux à aucun prix assumer le risque de me voir compromis par les agissements du chef de notre département le plus actif.

Comme mon départ de la Banque serait forcément faussement interprété par l'opinion publique, je me verrai alors dans l'obligation de l'orienter exactement sur les motifs de mon départ. J'entends rester loyal vis-à-vis du Conseil fédéral, mais je dois pouvoir compter que le Conseil fédéral fera preuve de loyauté à mon égard en ne m'exposant pas à des risques que personne ne prendrait à ma place.

Comme vous le voyez, j'entends agir systématiquement et en pleine harmonie avec les autorités. Ce ne serait que si on me lâchait que je me verrai, contre mon gré, forcé d'expliquer mon attitude.

Il va sans dire que je n'entreprendrai rien avant d'avoir épuisé tous les moyens en collaboration avec le Conseil fédéral, M. le Ministre Stucki et vous-même.

Veillez, pour le moment, conserver un caractère confidentiel à ces lignes.

Je vous prie de croire, cher Monsieur Reinhardt, à l'expression de mes sentiments les plus cordiaux et les plus dévoués.

*H. Rossy*

1477